

Image not found or type unknown



La procédure de sauvegarde et le sort des contrats conclus avec le débiteur en difficulté

Fiche pratique publié le 14/05/2012, vu 1151 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Afin de permettre l'apuration du passif des associations ou des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective, la loi a mis en place un dispositif permettant la poursuite de l'activité durant la période d'observation. Elle prévoit ainsi que l'administrateur a la possibilité de décider de la poursuite des contrats en cours.

[Lire la suite](#)